



# NOUS EXIGEONS : UNE COMPENSATION DU RENCHÉRISSEMENT ET DES SALAIRES ÉQUITABLES DANS LE CANTON DE BERNE

## Pétition des associations professionnelles

### Compensation du renchérissement et salaires équitables dans le canton de Berne

Sur un revenu de 5000 francs, les employé.es du canton de Berne subiront une perte de pouvoir d'achat de plus de 100 francs par mois en 2023.

En effet, le canton de Berne n'a accordé à son personnel qu'une compensation du renchérissement de 0.5% pour 2023. Il est donc à la traîne par rapport aux autres cantons suisses !

Le retard du renchérissement de 2,1% et au moins une première partie du renchérissement de 2023 doivent être payés à titre de compensation à tout le personnel du canton et aux entreprises subventionnées en 2024.

Outre la compensation du renchérissement, il est nécessaire d'accorder 1,5% de la masse salariale pour une augmentation individuelle ordinaire des salaires. Sinon, un nouveau déficit salarial pourrait avoir lieu et les jeunes employés, constatant ce manque à gagner, pourraient même quitter leur profession.

Sans mesures salariales équitables, les charges et le manque de personnel continueront d'augmenter:

**Dans les écoles** : mise en danger de la qualité de l'enseignement

**Dans l'administration** : longs délais de traitement en raison de la difficulté à repourvoir les postes

**Dans les institutions de santé** : exode vers d'autres professions

**Dans les professions sociales** : exode vers des cantons plus avantageux

**C'est pourquoi nous demandons au Conseil-exécutif du canton de Berne au moins 3% de compensation du renchérissement et 1,5% pour l'augmentation individuelle des salaires en 2024.**

Même si elles ne sont pas entièrement remplies, les feuilles de signatures doivent être envoyées jusqu'au 17 mai 2023 à :

Association du Personnel de l'État de Berne, Postgasse 60, Postfach 533, 3000 Bern 8 ou sekretariat@bspv.ch

Nous vous remercions pour votre soutien !

Prénom	Nom	Signature